

La DR s'entête dans son déni de réalité

Flash SNU CEt
22/02/2018

Gestion RH : l'opacité de la DR

● Trajectoire GDD

La DR reporte les objectifs de la GPEC 2017 à juillet 2018 : 73 postes GDD en moins pour la région. La DG n'a toujours pas présenté les objectifs de la GPEC 2018 (cf métiers en croissance / en décroissance), malgré plusieurs relances des organisations syndicales.

La charge de travail n'est toujours pas évaluée à sa juste valeur : quid des attentes ? du traitement des indus ? des dossiers des TNS ? Quid du transfert de charge vers les conseillers placements (accueil, mails.net indemnisation) ? L'automatisation appauvrit le métier GDD.

Le SNU demande à ce que les réclamations soient réellement prises en compte : saisies dans AUDE par le conseiller dans toute situation de réclamation liée à l'indemnisation.

● DT : qui fait quoi ?

La DR s'était engagée à communiquer avant l'automne 2017 les organigrammes et le document « Qui fait quoi ? » des DT... mais finalement l'effort de transparence semble être du domaine de l'impossible...

● BDE : où est passé le poste d'attaché-e de presse ?

Lors du CE du 30 novembre 2017, la DR avait annoncé la création d'un poste d'attaché-e de presse au service Communication. La DR avait confirmé que ce poste serait diffusé à la première BDE de 2018. Or non seulement le poste n'a pas été diffusé, mais dès le lendemain de ce CE une offre d'emploi a été publiée à l'externe sur pole-emploi.fr ! La DR admet son erreur.

Le SNU sera attentif à ce que le poste soit bel et bien diffusé en interne et demande que la mention de diplôme exigé apparaissant sur l'offre d'emploi ne figure pas sur le profil de poste BDE. En effet, dans le contexte du déploiement du « recrutement par compétences » auprès de ses publics, il serait malvenu que l'établissement Pôle Emploi ne s'applique pas cette règle à lui-même !

Lanceur d'alerte : ce nouveau statut instauré par la Loi Sapin 2 est détaillé dans une note disponible sous l'intranet national, rubrique « Maîtrise des risques ».

Agence De Demain (ADD)

- POC (= test) : Nantes Haluchère et Nantes Centre. Vague 1 (printemps) : Cholet
- Chaque agence aura un budget de 30.000€ (fongible au niveau régional) pour des aménagements locaux. Le SNU propose d'installer des portes à chaque bureau d'entretien !
- D'autres agences suivront. L'accueil va être fortement impacté. Le SNU demande donc dès à présent que le Bandeau accueil soit utilisé partout de manière correcte afin d'avoir un état des lieux aussi proche de la réalité que possible.

Nouveau Pari de la confiance (NPC) : point sur Nantes Haluchère

- L'agence souhaite transférer les flux de l'ARCI sur une ligne de téléphone interne ouverte de 8h30 à 14h00. Les organisations syndicales dénoncent l'auto-positionnement sur le planning : quid pour les agents qui ne souhaitent pas le faire ? Des tensions dans le collectif paraissent inévitables.
- L'agence souhaite n'accompagner que les DE réellement volontaires. Une offre de service spécifique sera proposée aux autres [note du SNU : le CRE ?!]

Effet « Retour vers le futur » : affichage des offres en AZLA

Effet « Retour vers le futur » : ligne directe indemnisation en agence

www.snupdlfsu.fr Informez-vous !

Le syndicat qui a du mordant !

